

Délibération n° 2015-51 CTRL en date du 20 mai 2015 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage procédant à une inscription, des renouvellements d'inscription et une radiation au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du Département des contrôles,

Considérant, en premier lieu, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible un sportif pratiquant le tennis après consultation de la fédération dont il relève ;

Considérant, en deuxième lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de plusieurs sportifs pratiquant des sports individuels ;

Considérant, enfin, qu'il importe de procéder à la radiation du groupe cible d'un sportif dont le maintien dans le groupe cible n'est plus justifié en raison de l'arrêt de sa carrière.

DÉCIDE:

- **Article 1**^{er}: Est inscrit dans le groupe cible de l'Agence le sportif inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.
- **Article 2 :** Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.
- **Article 3** : Est radié du groupe cible de l'Agence le sportif dont le nom figure en annexe 3 à la présente délibération.
- **Article 4** : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée susvisée.
- Article 5 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 20 mai 2015.

Le Président de l'Agence française de lutte contre le dopage

Bruno GENEVOIS

signé



Annexe 1 à la délibération n° 2015-51 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 20 mai 2015 : inscription d'un sportif dans le groupe cible

FÉDÉRATION	CIV.	NOM	Prénom
TENNIS	М.	HERBERT	Pierre-Hugues

TOTAL 1



Annexe 2 à la délibération n° 2015-51 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 20 mai 2015 : renouvellement de l'inscription de sportifs dans le groupe cible

FÉDÉRATION	CIV.	NOM	Prénom
NATATION	M.	MIGNON	Clément
TRIATHLON	M.	HAUSS	David

TOTAL



Annexe 3 à la délibération n° 2015-51 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 20 mai 2015 : radiation d'un sportif du groupe cible

FÉDÉRATION	CIV.	NOM	Prénom
SKI	M.	THOULE	Nicolas

TOTAL 1